

Date de la convocation	30 novembre 2024
Membres en exercice	172
Présents	72
Représentés	34

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

n°D20231211 – 02c

Objet : Participation employeur pour les contrats santé et prévoyance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que Réseau31 verse une participation mensuelle aux agents pour la protection sociale complémentaire, pour les risques santé et prévoyance, dans le cadre du Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne ;

Considérant qu'il est proposé de réévaluer le montant de la participation employeur ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 6 novembre 2023 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de réévaluer la participation employeur ainsi que suit :

Risque assuré	Forfait de base			Forfait majoré		
	Santé et prévoyance	Santé	Prévoyance	Santé et prévoyance	Santé	Prévoyance
Salaire net imposable mensuel	+ de 2200 euros net			- de 2200 euros net		
Participation employeur	35 euros	15 euros	20 euros	48 euros	25 euros	23 euros

Article 2 : la participation sera versée sur le bulletin de salaire pour l'un et l'autre des risques assurés.

Résultat du vote	Pour	106	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Gilbert HEBRARD
Premier Vice-Président

